Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Dégâts des eaux précédents l'achat du bien

Par Dim

Bonjour,

Deux semaines après l'achat de mon bien immobilier (résidence principale), je reçois la visite des propriétaires de la maison adjacente. Ils me font part d'une fuite d'eau entre le pignon de ma maison et leur toiture, remettant en cause l'état de mon pignon. Constatant les dégâts de leur côté (charpente moisie) j'accepte de signer un constat amiable et fait remettre en état le pignon par un professionnel. Je pensais que cela s'arrêterai là, mais suite au passage d'un expert leur assurance me demande de payer pour les dégâts causés (Je suis propriétaire depuis 2 semaines et leur problème date surement de plusieurs mois...). Mon assurance refuse bien évidemment de payer car je n'étais pas propriétaire au moment du sinistre (Ils ont déclaré le sinistre 1 mois avant mon acquisition). Je leur ai envoyé un recommandé leur disant de voir avec les anciens propriétaires mais m'ont répondu que rien n'avait été précisé dans l'acte de vente, et que donc j'ai acheté la maison en l'état et que je suis responsable...

Ma question est, suis-je réellement responsable ou est-ce une tentative de leur assurance ?

Merci d'avance